

<p>Date de convocation :</p> <p>22/11/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).
Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).
Absent : (0)

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : cantine école Jacques Prévert – accueil des moins de 4 ans.

DCM 20221128-11

Madame Catherine MARCON explique que la Collectivité propose le service cantine aux enfants de l'école Jacques PREVERT. Actuellement, le règlement interne n'autorise l'accueil qu'à partir de 4 ans sauf dérogation, or l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Suite à la saisie par deux familles, la déléguée du Défenseur des Droits de l'Homme rappelle qu'il est interdit de refuser un enfant à la cantine au motif de son âge.

Madame Catherine MARCON rappelle que les effectifs actuels de la cantine sont en moyenne de 30 enfants / jour.

Vu l'arrêt du 22 mars 2021 qui est venu préciser les conditions d'accès des élèves au service public de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets, à la majorité (22 voix POUR 1 blanc)

AR **Préfecture**

Valable l'ouverture de la cantine de l'école Jacques Prévert aux enfants de moins de 4 ans à compter de la rentrée de septembre 2023.

043-214300873-20220228112811
Reçu le 12/12/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains some illegible text, likely the name of the municipality and the title of the Mayor.

AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_11-DE
Reçu le 12/12/2022